

champ libre

N° 34 - mars 2010



Chers amis,

Je suis heureux de m'adresser à vous en ce début d'année pour vous apprendre des nouvelles très encourageantes. En effet,

comme vous pourrez le constater, notre plan VigiFerme, réactivé en ce rude hiver, a trouvé ses marques. Il a reçu un accueil plus que favorable. Il est considéré comme un outil pédagogique incontournable pour aider à une détection juste et efficace des animaux négligés, maltraités ou au contraire, capables de s'adapter à un climat hostile.

Je souhaite également partager avec vous une récente nouvelle, que nous attendions tous. Les poules pondeuses vont officiellement voir leurs conditions de vie un tantinet améliorées. Les différents Etats membres se sont opposés à un report de l'interdiction des cages conventionnelles pour les poules pondeuses au-delà de l'échéance prévue de 2012. Néanmoins, je vous invite à ne pas relâcher votre attention concernant vos choix de consommation.

Enfin, je vous annonce que notre future campagne portera sur la protection des porcs. Vaste programme à l'horizon. Il y a tant à faire. J'espère que vous apprécierez la lecture de votre Champ Libre, porteur de messages positifs. Lisez plutôt !

Bien à vous,

G. Zuccolo

Ghislain Zuccolo
Directeur



Les poulets « Le Gaulois » vivent en réalité dans des bâtiments fermés où ils ne disposent d'aucun perchoir, d'aucun nid, et d'aucun accès à l'extérieur. Des conditions d'élevage à l'opposé des images diffusées par le spot publicitaire...?

■ POULETS

PUBLICITÉS LE GAULOIS : DES PAYSAGES CHAMPÊTRES QUI INDUISENT LE CONSOMMATEUR EN ERREUR

Des poulets qui dansent dans un poulailler paillé et spacieux, un couple de volailles flirtant devant un paysage bucolique... Vous avez sans doute en mémoire ces images diffusées sur le petit écran. Elles sont parties intégrantes d'un spot publicitaire vantant les mérites de la viande des poulets de chair « Le Gaulois ».

Cette publicité a suscité l'indignation de la PMAF. En effet, les conditions d'élevage présentées dans ce spot sont très éloignées de la réalité. Les poulets sont présentés dans des bâtiments avec de la paille, beaucoup d'espace, des perchoirs et un accès au plein air. Ces conditions de vie correspondent à un cahier des charges de système d'élevage de type labellisé (Label Rouge, Agriculture Biologique). Or, les produits proposés dans les spots publicitaires ne proviennent pas d'animaux vivant dans ces conditions ! Les poulets « Le Gaulois » vivent dans des bâtiments fermés - le plus souvent sans fenêtre - où ils ne disposent d'aucun perchoir, d'aucun nid, et d'aucun accès à l'extérieur. La densité maximale peut atteindre jusqu'à 24 poulets/m². En aucun cas, la PMAF ne porte un jugement sur le registre humoristique du message diffusé. Elle se contente de dénoncer une théâtralisation de méthodes d'élevages qui s'apparente à des allégations trompeuses.

Par communiqué de presse, largement repris notamment sur Europe 1 et RMC, la PMAF a demandé la suspension de la diffusion de ces publicités. Elle a également adressé une plainte auprès du Jury de Déontologie Publicitaire (ARRP), ainsi qu'un signalement auprès de la Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (DGCCRF). Hélas, le Jury de Déontologie Publicitaire a refusé de prendre en considération notre plainte. En effet, il estime que « ces visuels [...] ne font pas référence à des conditions d'élevage spécifiques et demeurent dans la limite de ce qui est admissible, au regard des dispositions déontologiques ».

La PMAF déplore le refus d'agir de l'ARRP. Grâce à vos dons, l'association peut continuer à dénoncer les efforts de l'industrie agro-alimentaire pour dissimuler les méthodes de production les plus intensives. ●



Protection mondiale
des animaux de ferme

POULETS p.1

Publicités Le Gaulois : des paysages champêtres qui induisent le consommateur en erreur

COCHONS p.2

Les cochons français victimes d'éleveurs hors-la-loi

ABATTAGE RITUEL p.2

Aïd El Kébir : la PMAF enquête sur le terrain

CAMPAGNE POULES p.2

Les poules pondeuses restent en tête d'ajjtche

LOBBYING p.3

Vers un réseau européen de centres de références

Elections régionales 2010 p.4

et bien-être animal

PROJET FERME DES ANIMAUX p.4

Petit à petit, la Ferme des animaux se construit !

MALTRAITANCE p.5

Plan VigiFerme : une référence pour de nombreux acteurs !

■ COCHONS

Les cochons français victimes d'éleveurs hors-la-loi

Suite à une enquête filmée l'an dernier dans 13 élevages porcins révélant de graves manquements à la réglementation, la PMAF et trois autres associations ont conjointement porté plainte auprès de la Commission européenne.

Les cochons, en plus d'être sensibles et intelligents, sont des animaux sociaux et fousseurs. Afin de satisfaire leurs besoins comportementaux, ils ont besoin de matériel à manipuler ou mâchonner. En effet, les porcs, sans source d'activité à leur disposition, « jouent » avec ce qu'ils ont à se mettre « sous la dent » : les queues et les oreilles des autres cochons. Afin de contrer ce phénomène de cannibalisme, la solution couramment employée consiste à couper les dents et les queues des porcelets.

Pour la PMAF, le problème est pris à l'inverse : l'agressivité de ces jeunes cochons peut être évitée en leur permettant de jouer avec autre chose !

Que dit la loi ?

La directive de protection des porcs, appliquée en France depuis 2003, rend obligatoire l'accès à des matériaux manipulables (par exemple de la paille ou du foin), et interdit d'effectuer de manière routinière la coupe des queues et des dents. Encore faut-il que la réglementation soit respectée, et, malheureusement, de nombreux éléments tendent à nous montrer que ce n'est pas le cas. En 2009, la PMAF a rendu publique une enquête filmée dans 13 élevages porcins français (voir *Champ libre* n°33) ; elle révèle des manquements graves à cette réglementation : les queues et les dents sont coupées systématiquement, les cochons n'ont pas de matériaux manipulables et certaines truies sont encore attachées (pratique interdite en Europe depuis 2006). Vous pouvez visionner la vidéo de l'enquête sur notre site internet www.pmaf.org.

Comment agir ?

Afin de remédier à cette situation, la PMAF et trois autres associations (*La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences*, *Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs* et *Alsace Nature*) ont conjointement porté plainte auprès de la Commission européenne pour non respect par la République française de cette directive.

Dans les prochaines semaines, la PMAF va lancer une vaste campagne destinée à améliorer les conditions d'élevage des cochons. Nos objectifs sont de sensibiliser les différents acteurs à une meilleure prise en compte des comportements naturels des cochons et d'œuvrer à un strict respect de la réglementation les protégeant. Nous souhaitons également encourager les consommateurs à privilégier l'achat de viande de porcs ne provenant pas d'élevages intensifs. D'ores et déjà, vous pouvez soutenir la préparation de cette campagne par un don. ●



Les images tournées lors de l'enquête montrent à quel point la réglementation n'est pas appliquée : ici les truies sont attachées avec des sangles, pratique pourtant interdite depuis 2006.

La lettre d'informations de la PMAF • *champ libre* • Mars 2010 - N°34

■ ABATTAGE RITUEL

Aïd El Kebir : la PMAF enquête sur le terrain

Comme chaque année, à l'occasion de la fête religieuse de l'Aïd El Kébir, la PMAF a souhaité se rendre sur plusieurs lieux d'abattage afin de veiller à la bonne application de la réglementation.

L'Aïd El Kebir est une fête religieuse musulmane en commémoration de l'acte de sacrifice du prophète Abraham qui implique, tous les ans, d'égorger des moutons ou des bœufs de manière halal, ce qui implique une absence d'étourdissement préalable. Cet événement se déroule très souvent sur une seule journée et des sites d'abattage temporaires sont ouverts pour l'occasion. Ces sites sont soumis aux mêmes règles sanitaires et de protection animale que les autres abattoirs. Il est important d'être très vigilant quant au respect de ces règles pendant cette journée où environ 130 000 moutons et 3 500 bovins sont abattus.

La PMAF s'est donc rendue sur le terrain le 27 novembre dernier afin de veiller à la bonne application des réglementations de protection animale. Elle avait, en amont, prévenu de sa démarche les services vétérinaires et les responsables des sites concernés. Les points principaux observés concernent l'arrivée des animaux, la contention et le sacrifice lui-même.

Certains des éléments observés sont satisfaisants, tandis que d'autres restent à améliorer. Hélas, sur plusieurs sites que nous avons souhaité visiter, l'accès nous a été refusé, ce qui ne nous empêchera pas de renouveler nos visites, lors des prochaines fêtes de l'Aïd el Kebir, afin de maintenir une vigilance accrue auprès de ces sites d'abattage temporaires. ●

■ CAMPAGNE POULES PONDEUSES

Les poules pondeuses restent en tête d'affiche

La PMAF continue son combat en faveur de l'amélioration des conditions d'élevage des poules pondeuses et pour convaincre le plus grand nombre d'acheter des œufs de poules pondeuses élevées en plein air.

Un débat animé sur une radio internationale

Le jeudi 31 décembre 2009, Ghislain Zuccolo, directeur de la PMAF, a participé à l'émission de Jean-François Cadet « *Le Débat du Jour* » sur Radio France Internationale (RFI, radio émettant 24h/24 dans le monde entier en français et 19 autres langues).

Avec pour titre « *L'élevage des poules pondeuses en batterie : interdire ?* », le débat a porté sur les avantages des élevages alternatifs des poules pondeuses en France face à Francis DAMAY, président du Comité National pour la Promotion de l'Œuf (CNPO). >>

>> Les arguments habituellement avancés par la filière industrielle de l'œuf nous ont été une nouvelle fois opposés. A titre d'exemple : il nous a été précisé qu'un « animal qui est stressé ne produit pas, quelque soit son lieu de vie. » Si cet argument est parfois vrai, pour la poule, la ponte est un phénomène purement physiologique qui ne saurait constituer à lui seul un indicateur de bien-être ou de mal-être !

Vous trouverez sur nos sites internet www.pmaf.org et www.oeufs.org la retranscription de ce débat.

Les poules pondeuses sur grand écran

Jusqu'au 9 mai 2010, le plus grand complexe cinématographique de Moselle situé à Metz (57), le Kinépolis, présente dans certaines de ses salles un film d'animation publicitaire de 14 secondes réalisé par la PMAF. Il nous montre une poule élevée en batterie qui rêve d'un accès à une prairie verte.

Les objectifs sont de sensibiliser les cinéphiles aux conditions de vie des poules pondeuses élevées en batterie, de convaincre le plus grand nombre d'acheter des œufs plein air et de refuser les œufs marqués code 3 (élevage en batterie).

Ce dessin animé est visible sur nos sites internet www.pmaf.org et www.oeufs.org



Aménagement des cages conventionnelles, en Pologne aussi !

Le 22 février 2010, le commissaire européen à la santé, John Dalli, a refusé la demande formulée par la Pologne de reporter de 2012 à 2017 l'interdiction des cages en batterie conventionnelles des poules pondeuses. A partir de 2012, les seules cages autorisées seront les cages aménagées. Elles offriront aux poules 750 cm², un nid, une zone de grattage et un perchoir. Cette directive sur le bien-être des poules pondeuses ayant été adoptée en 1999, on ne peut que se

réjouir des propos de John Dalli qui a déclaré : « L'ensemble des États membres ont eu des périodes de transition suffisamment longues pour appliquer l'interdiction [des cages en batterie conventionnelles] d'ici le 1er janvier 2012 ». Le Conseil Européen des Ministres de l'Agriculture a appuyé la position du Commissaire européen.

Cela étant dit, la PMAF s'inquiète que seuls 40% des élevages en batterie français soient passés aux normes 2012. Rappelons qu'il reste moins de deux ans aux éleveurs pour convertir leurs cages.



Wonderpoule à Paris, sur un marché, le 3 mars dernier.

La PMAF et Wonderpoule demandent aux éleveurs qui ont pour projet d'investir dans ces nouvelles cages de réorienter leurs réflexions vers des modes de production alternatifs tels que l'élevage en plein air ou au sol. ●

■ LOBBYING

Vers un réseau européen de centres de référence

En octobre 2009, la Commission européenne a publié un rapport proposant la création d'un réseau européen de centres de référence (ENRC), d'ici à 2012.

L'ENRC a pour objectif de palier le manque d'information des consommateurs relatif au bien-être des animaux d'élevage et d'harmoniser les pratiques en matière d'élevage, de transport et d'abattage au plan européen. Plus précisément, ce réseau consacré au bien-être et à la santé des animaux évaluera les futures propositions législatives et politiques ainsi que leurs incidences sur le bien-être et la santé des animaux. Il permettra d'assurer la formation, de diffuser les connaissances et de coordonner un système européen d'innovation des nouvelles technologies dans ces domaines.

La PMAF a soutenu ce projet de création en menant des actions de lobbying auprès des députés européens et/ou de leurs assistants parlementaires, membres de la Commission agriculture au Parlement européen.

Le 22 février dernier, le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche, a manifesté son soutien à la mise en place de ce réseau pour la protection et le bien-être des animaux. Les ministres ont perçu l'importance d'une telle structure qui sera chapeautée par un organisme de coordination central indépendant coopérant avec les établissements de recherche compétents dans les États membres, tous reconnus par la Communauté. Une réelle avancée pour les animaux d'élevage et l'ensemble des parties prenantes ! ●



LOBBYING

Élections régionales 2010 et bien-être animal

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) a fait entendre sa voix aux chefs de file des différents partis politiques français à l'occasion des élections régionales de mars 2010.

Une liste de six propositions prioritaires a été transmise à chacun, sous la forme d'une plaquette contextuelle au slogan évocateur, « La région, terre de bien-être animal* ». Ces propositions sont bien-sûr liées au bien-être des animaux d'élevage et concernent toute la chaîne de valeur : de la naissance au transport et à l'abattage. Elles vont également dans le sens de la demande des consommateurs de plus en plus enclins à acheter « éthique » et « durable ».

Pour la PMAF, le bien-être animal est une réponse majeure en termes de valorisation des produits et une ambitieuse aventure en termes de relation homme-animal.

Parmi les propositions de la PMAF, figurent notamment :

- ➔ inclure davantage les normes de bien-être animal dans le Label Rouge et les labels régionaux, et démultiplier les chartes de bonnes pratiques pour chaque espèce animale ;
- ➔ favoriser une agriculture de proximité permettant l'élevage, le transport et l'abattage sur un même bassin de production ;
- ➔ intégrer des denrées alimentaires issues d'un élevage respectueux du bien-être animal de manière progressive mais toujours plus dynamique dans la restauration collective (ex : œufs plein air, porc élevé en liberté, etc.).

La PMAF espère que l'élu de votre région saura prendre en considération ses différentes propositions tout au long de son mandat de président de conseil régional. ●

* Retrouvez notre plaquette sur le site de la PMAF : <http://pmaf.org/comment-agir/faire-campagne.html>



PROJET "LA FERME DES ANIMAUX"

Petit à petit, la « Ferme des animaux » se construit !



Le printemps se profile et voit l'aboutissement des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la maison d'habitation du corps de ferme. Tel un nid prêt à accueillir ses premiers habitants, la PMAF tente de trouver « l'oiseau rare » qui saura faire vivre et gérer ce lieu en plein essor.

Les mois d'hiver ont été mis à profit pour terminer les travaux de la maison d'habitation se trouvant sur le corps de ferme. La chaudière à bois est désormais prête à réchauffer l'atmosphère, les sanitaires sont installées, l'électricité va permettre d'y voir plus clair et les papiers peints ont recouvert les murs de toutes les pièces.

La mise en valeur et l'agencement du site vont être mis en œuvre de façon réfléchie et sans précipitation pour éviter toute erreur. En effet, à la demande du Conseil Régional et du Conseil Général, nous avons élaboré un cahier des charges pour faire réaliser une étude de faisabilité. L'objectif est, grâce à des subventions publiques, de faire appel à un cabinet d'ingénierie touristique afin qu'il nous apporte des conseils sur la conception, la mise en valeur et l'aménagement de « La ferme des animaux ». Nous souhaitons également être conseillés pour réaliser un découpage de notre projet en plusieurs phases de grands travaux, qui s'étendront sur plusieurs années. Par ailleurs, a été entamé le processus de recrutement afin que soit trouvée au plus vite la personne qui disposera de toutes les qualités pour apporter soin et réconfort aux animaux et assurer un suivi de l'aménagement progressif de la ferme. Vous pouvez bien entendu continuer à nous adresser vos dons afin que nous puissions progresser dans la conduite de ce projet qui nous tient tant à cœur. Merci d'y apporter la précision : pour l'aménagement de « La ferme des animaux ». Les animaux vous remercient ! ●



>> différentes sources : Directive européenne, Code rural et pénal, décrets et arrêtés ministériels, règlements sanitaires départementaux, etc.

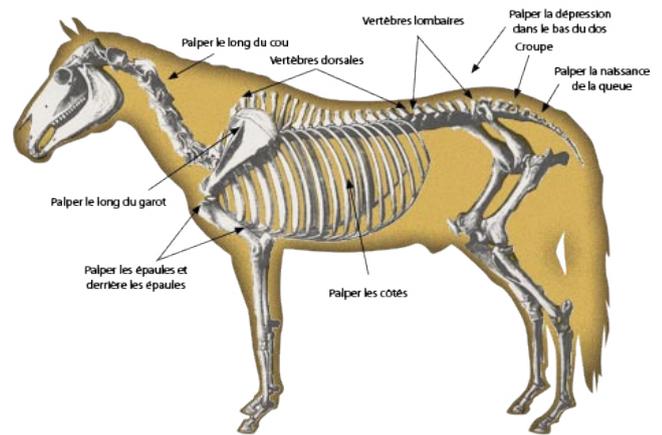
Du fait de cette situation, il est bien des cas où des animaux de ferme en danger ne sont pas secourus à temps !

Quels sont les outils du plan Vigifermé ?

Le plan Vigifermé mis en place par la PMAF vise à permettre au plus grand nombre d'apporter une aide aux animaux de ferme négligés par leur(s) détenteurs. Il a également pour objectif de développer le discernement du public afin qu'il recoure aux autorités concernées à bon escient.

Le plan Vigifermé est appuyé par :

- Un guide pratique de 144 pages pour prévenir et agir contre la maltraitance (en vente à la PMAF au prix de 5€ franco) ;
- un livret de 16 pages (joint à ce bulletin) portant sur l'exposition des animaux aux intempéries décliné sous forme d'affiche à disposer dans les mairies et les gendarmeries ;



Le guide Vigifermé s'appuie sur de nombreux schémas et illustrations permettant de mieux évaluer les risques et problèmes potentiels de maltraitance.

Un succès inespéré

Le lancement du plan Vigifermé a rencontré un succès inespéré. De nombreuses SPA et Directions départementales des services vétérinaires (DDSV) nous ont demandé des copies supplémentaires de nos brochures.

A réception du programme Vigifermé, Bruno LE MAIRE, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche nous a adressé un courrier précisant « Cette publication, qui s'adresse à tous les publics, constitue un outil particulièrement utile dans notre action en faveur des animaux. Je tiens à vous remercier très personnellement de cette initiative en faveur de la protection des animaux à laquelle je suis très attaché. Je vous félicite pour la qualité de l'ouvrage que vous avez réalisé et qui restera à n'en pas douter une référence pour de nombreux acteurs ».

Quant à François Seners, directeur de cabinet du Garde des Sceaux, il nous a écrit « S'agissant de l'intérêt potentiel de ce document pour les magistrats en juridiction, les informations pratiques précises qu'il contient sur les différents animaux d'élevage et leurs conditions de garde peuvent s'avérer un complément d'information tout à fait appréciable qui pourrait à ce titre être mis à disposition sur le site Intranet du ministère de la justice ».

De même, la direction générale de la gendarmerie nationale nous a précisé être favorable à la diffusion de nos outils auprès des militaires.

Un grand merci !

Nous remercions tous nos membres qui ont déjà apporté un soutien financier au plan Vigifermé et qui ont permis la réalisation de cette première étape. Un grand merci également à la Fondation Brigitte Bardot qui a soutenu financièrement ce projet. Il nous faut désormais poursuivre nos efforts notamment en direction des maires de communes rurales et des magistrats, car trop souvent les auteurs de mauvais traitements sont relaxés ! Pour que le Plan Vigifermé ait une suite, nous avons besoin de vos dons ! Merci pour votre générosité. ●



- un site Internet expliquant la démarche à suivre en cas de suspicion de mauvais traitements des animaux :

vigifermé.org



A qui s'adresse le plan Vigifermé ?

Ce plan s'adresse au grand public soucieux du bien-être des animaux, aux 300 SPA locales qui ont toutes reçu nos brochures cet hiver, aux maires, aux gendarmes et policiers, aux magistrats, aux éleveurs, etc.

Retrouvez les publications Vigifermé sur Internet dans notre boutique en ligne ➔ boutique.pmaf.org

